

## Campagne emplois 2026 - Rectificatif Qualification des postes d'enseignants-chercheurs

### Le conseil académique

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1, III ;*

*Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment les articles 33 et 55 ;*

*Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;*

*Vu la délibération n°2025-090 du 4 novembre 2025 approuvant la campagne d'emploi 2026 ;*

L'article L712-6-1, III du Code de l'éducation prévoit que le conseil académique en formation plénière est consulté (...) sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur, vacants ou demandés.

Le comité social d'administration a émis un avis sur les postes proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi 2026, pendant sa séance du 13 octobre 2025.

Le conseil académique s'est prononcé sur les 24 postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi 2026. Cependant, il ne s'est pas prononcé sur le fondement des recrutements de ces enseignants-chercheurs.

C'est pourquoi la délibération n°2025-010 du conseil académique du 16 octobre 2025 est rectifiée afin d'ajouter cette précision.

### Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la publication de 24 postes d'enseignants-chercheurs proposés à la campagne d'emploi 2026 en précisant le fondement des recrutements de ceux-ci.

### Document en annexe :

- Tableau des postes d'enseignants-chercheurs proposés à la campagne d'emploi 2026

<b>Décompte des votes :</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	34
<i>Membres en exercice :</i>	<i>Pour :</i>	34
<i>Membres présents :</i>	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	<i>Abstentions :</i>	0

Visa du président, David MENIER

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 décembre 2025

